

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 17

Présents: 12

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés: Pour: 16 Contre:

Abstentions:

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/02/2023

L'an deux mil et le premier février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire. M MARCHADIER Rémy

Etaient présents :

Mme CALENDRIER Chantal. Mme CHARLOT Solange. M CLOPEAU-LAMONERIE Sébastien. Mme DA SILVA Séverine. M MARCHADIER Rémy, Mme MARTINEZ Gloria, M. PAIN François, M. PIN Sébastien, M. PYEATT Christopher, M. REIX Jean-Paul, Mme SAVIGNY Nathalie, M. TAYDAS Yahva

Procuration(s):

Mme VACHON Séverine donne pouvoir à Mme SAVIGNY Nathalie, Mme POUGNAND Céline donne pouvoir à M. MARCHADIER Rémy, M. PRIGENT Loïc donne pouvoir à M. PYEATT Christopher, M. REVAULT Sébastien donne pouvoir à Mme CALENDRIER Chantal

Etai(ent) absent(s):

M. LOISEAU Frédéric

Etai(ent) excusé(s):

Mme POUGNAND Céline, M. PRIGENT Loïc, M. REVAULT Sébastien, Mme VACHON Séverine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CLOPEAU-LAMONERIE Sébastien

Date de convocation 26/01/2023

Date d'affichage 26/01/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

OBJET

AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES SUR LA COMMUNE DE ROCHES-PREMARIE-ANDILLE

- M. le Maire présente le projet des aménagements suivants destinés à créer des continuités piétonnes et cyclables sur 3 secteurs de la Commune :
- Route de Poitiers RD 741
- Chemin des Dames entre le lotissement du Clos des Dames et le groupe scolaire et la bibliothèque
- Route d'Andillé entre 3 lotissements et le centre bourg

M. le Maire soumet alors au vote l'approbation de cette opération avec le plan de financement suivant :

FINANCEURS	TAUX	MONTANT	
Etat DSIL		30%	78 350.68€
Etat DETR		30%	78 350.68€
Sorégies		0.5%	1 266.91€
Fonds propre		39.5%	103 200.67€
		100%	261 168 95€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'approuver le projet d'aménagement des continuités piétonnes et cyclables et de valider le plan de financement tels que présentés
- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR et du DSIL et à signer tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme. Fait à ROCHES-PREMARIE AND

Le Maire.

AR Prefecture

40 ROCHES-PREMARIE-ANDILLE









086-218602092-20230201-20230201-DE Reçu le 03/02/2023